

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** **DU MAIRE**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

**En raison de travaux de restructuration du réseau de collecte d'assainissement, chemin du Coin et rue des Noyers, par l'entreprise SAS GATP, 10 avenue de Lyon 63430 PONT-DU-CHÂTEAU, du 11 septembre au 31 décembre 2023.**

## **Article 1**

Le **Chemin du Coin et la rue des Noyers** seront interdits à la circulation au droit du chantier, du 11 septembre au 31 décembre 2023. L'entreprise fera son possible pour rendre la circulation aux usagers au plus vite.

## **Article 2**

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée.

## **Article 3**

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

## **Article 4**

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

## **Article 5**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à Tallende, le 2 août 2023

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

